



OUVERTURE DES NEGOCIATIONS SUR L'ACCORD D'INTERESSEMENT 2016/2018

8 Juin 2016

* **RBE** : Résultat Brut d'Exploitation du Groupe BNPP avant détermination de l'Intéressement et de la Participation

Pour info, 60% des salariés touchent le minimum

FORMULE DE L'ACCORD ACTUEL :

RBE *x 0,56% + Dividende x 1,25% + RSE (économie de papier 75 € maximum)

clause de sauvegarde : RBE x 0,75%

Cet accord est signé par deux organisations syndicales dont la CFDT

PROPOSITION DE LA DG POUR 2016/2018 :

Rester sur une formule identique avec un socle significatif de calcul sur le RBE Groupe, un pourcentage sur le dividende, et une composante RSE et enfin, conserver les critères de répartition actuels :

Salaire pris en considération minimum 1,25 fois le plafond annuel de la sécurité sociale et maximum 3,3 fois ledit plafond

Echanger, Agir et Négocier

La CFDT, toujours là pour défendre l'emploi et les intérêts des salariés

PROPOSITIONS CFDT

Une amélioration globale du dispositif actuel par :

- Une augmentation du pourcentage appliqué au RBE
- Une mesure RSE quantifiable par tous et s'inscrivant dans la résolution de la COP 21
- Une réduction de la fourchette de distribution afin d'améliorer le minimum perçu
- **conserver la clause de sauvegarde**

Pour la CFDT, la résultante de cet accord doit être le juste reflet de l'investissement des salariés. Les piètres mesures salariales 2016 doivent être compensées par un accord significatif pour les 3 années à venir.

ECHANGER, AGIR, NEGOCIER

www.cfdt.bnpparibas.com
cfdt.nationale@bnpparibas.com / 01 40 14 31 89